

# EXTRAIT

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**N° 24/97**

Code nomenclature 4.4

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Effectif légal du Conseil	33
Membres en exercice	33
Majorité absolue	17
<b>Présents</b>	<b>26</b>
<b>Votants</b>	<b>33</b>

DATE DE CONVOCATION  
Le 13 septembre 2024

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de Mme Valérie LACROUTE, Maire, le jeudi 19 septembre 2024 à 18h30.

#### Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Annie DURIEUX, Ziraute BOUHENNICHA, Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Philippe ROUX, Anne-Isabelle PAROISSIEN, Charlotte VAILLOT (excepté de 20h18 à 20h25) Gilles KINDERF, Odile HAVET, Sylvie RADZIMSKI, Paule QUINTON, Sylvie PIROU, Sophie DELAROCHE, Abderraouf BRAIK, Natacha SERGENT, Christian BRUNET, Anne-Marie MARCHAND, Philippe MENARD, Ségolène IDOUAOUK, Ahamada MFOIHAYA, Volkan ALGUL, Guillaume CAZAURAN

#### Excusés

Frédéric BAURY-SAILLY, Charlotte VAILLOT (de 20h18 à 20h25), Nicolas PAOLILLO, Elodie LABE, Daniel HELFRICH, Brice LAMBERT, Noé SULTAN, Elodie TARIKET, Josselin ADAM, Valérie LAMANDE-ROUET

#### Pouvoirs

Frédéric BAURY-SAILLY à Philippe ROUX  
Charlotte VAILLOT à Ziraute BOUHENNICHA  
Nicolas PAOLILLO à Valérie LACROUTE  
Elodie LABE à Bernard COZIC  
Daniel HELFRICH à Florence MARCANDELLA  
Brice LAMBERT à Sophie DELAROCHE  
Noé SULTAN à Paule QUINTON  
Elodie TARIKET à Gilles KINDERF  
Josselin ADAM à Annie DURIEUX  
Valérie LAMANDE-ROUET à Philippe MENARD

Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L. 2121-1 à L. 2121-23, R. 2121-9 et R.2121-10,
- Le code de la fonction publique, notamment en son article L. 313-1,
- L'avis de la commission finances, administration générale, services à la population,

CONSIDERANT :

- Qu'il convient d'inscrire et de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité sur les points suivants :

Accusé de réception en préfecture  
077-217703339-20240919-D-2024-97-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

1 - L'emploi de chargé d'accueil, animation et développement des collections au sein de la bibliothèque, actuellement occupé par un agent contractuel, a été créé au tableau des effectifs sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative.

- Qu'après vérification, il apparait que ses missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, filière culturelle

Emploi	Anciens grades	Nouveaux grades	Observations
Chargé d'accueil, animation et développement des collections au sein de la bibliothèque	Adjoint administratif (grade mini) Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (grade maxi)	Adjoint du patrimoine (grade mini) Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe (grade maxi)	
Total	1 modification		

2 - Un agent titulaire du grade d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe occupant précédemment des fonctions au sein du service Jeunesse a bénéficié d'une mobilité interne au sein du service Prévention de la délinquance.

A ce titre, le recrutement d'un second adulte relais est caduc.

Emploi	Grade	Création	Suppression	Observations
Filière Animation				
Médiateur socio-éducatif et sportif	Adjoint d'animation (grade mini) Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe (grade maxi)	1	0	
Total	1 création de poste			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité**

APPROUVE

- La création d'emploi présentée ci-dessus,
- Le tableau des effectifs du personnel actualisé en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Nemours, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Valérie LACROUTE



Accusé de réception en préfecture  
077-211703339-20240919-D-2024-97-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 03.10.2024

Date d'affichage : 04.10.2024